



Vues sur la ville

DOSSIER :

Sommaire

EN VUE

La vidéo-surveillance dans la ville 2

DOSSIER

Pour une approche géographique de la violence urbaine 3

BONNES PRATIQUES 7

REFERENCES 8

Ville, société et violence : vers un autre regard

Depuis quelques années en France, mais l'observation n'est sans doute pas totalement impertinente en ce qui concerne la Suisse, on assiste à un renouveau de la «question urbaine» déterminée, entre autres, par le contexte de la gravité de la crise sociale qui a transformé l'espace français (que l'on songe particulièrement à la déqualification de certains espaces industriels et, par conséquent, de ces groupes sociaux dont l'identité dépendait fortement de ces mêmes espaces). A côté de ce renouveau de la «question urbaine», un autre thème est venu récemment occuper le devant de la scène publique, à savoir celui de la «violence urbaine» (ou «insécurité urbaine»). De là l'hypothèse que les deux sujets sont liés, et ce dans le cadre d'une redéfinition du rôle de l'Etat et d'une nouvelle gestion des classes populaires. Il n'est dès lors pas sans intérêt de réfléchir sur le rôle politique que les géographes sont appelés à remplir dans cette nouvelle configuration où le «territoire» fait figure d'un protagoniste politique à part entière. Manière peut-être de nous inviter à repenser autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici une «violence» qui non seulement est à la mode et à la une de tous les journaux, mais qui renouvelle, dans nos sociétés occidentales développées la question du «comment vivre ensemble ?»

Mais quelle violence ? Violence économique, violence faite aux pauvres, aux femmes, aux enfants, à la famille, aux handicapés, aux cités ? Violence morale ? Violence physique ? Violence manifeste, symbolique ? Violence des images, peut-être tout aussi dévastatrices et sans doute inter reliées ? Depuis une vingtaine d'années maintenant, le vocabulaire de la violence urbaine s'est enrichi d'une nouvelle expression : les «incivilités», pour définir des petits actes de désordres qui empoisonnent la vie des habitants des quartiers. Peut-on pour autant dire que l'urbain aujourd'hui fait face à un processus de «décivilisation» qui irait à l'encontre du processus de civilisation de la société occidentale décrit par Norbert Elias ? Force est bien d'observer des zones où, à la petite délinquance s'associe un cumul de désavantages sociaux. «Souvent sans travail et sans repères, ils se retrouvent avec la violence comme seul moyen d'expression. Ils parlent baston, armes, agressivité, exclusion et musique rap.» Tout n'était-il pas déjà dit ? Les signataires de ce numéro se risquent à penser que tout n'a pas été dit, ni sur le plan du diagnostic, ni sur celui des réponses à lui associer, peut-être même pas sur celui de l'enregistrement et de l'évaluation du phénomène. D'une part les statistiques sur la «violence urbaine» présentent des difficultés d'interprétations notables, de l'autre le thème de l'insécurité, qui ces dernières années a été au centre de la compétition électorale, tant en Suisse qu'en France, constitue un véritable enjeu politique. • *Jbr, Vn*

LA VIDÉOSURVEILLANCE DANS LA VILLE: PANACÉE CONTRE LA VIOLENCE ET LA CRIMINALITÉ ?

L'utilisation de la vidéosurveillance dans les centres urbains a le vent en poupe. Fortement répandue dans les villes d'Outre-manche, cette nouvelle technique de surveillance tend à se généraliser sur le reste de la planète. De l'Afrique du Sud (1) à la France, en passant désormais par la plate-forme du Flon à Lausanne, le contrôle «médiatisé» semble s'imposer comme le dernier cri en matière de sécurité.

Cependant, les effets des caméras de surveillance sur la criminalité et sur son corollaire, la peur du crime, sont incertains. Déplacements des actes délictueux vers d'autres zones de la ville non-surveillées et adaptation des criminels à cette nouvelle forme de contrôle s'observent fréquemment. De même, plus qu'un remède au phénomène de la «peur» dans la ville, la vidéosurveillance représente une certaine «esthétisation» de cette peur ; les caméras risquent au final d'attiser le «malaise urbain» plutôt que de l'apaiser.

APPROPRIATION ET ASEPTISATION DE L'ESPACE

Plus problématique encore sont les impacts de la vidéosurveillance sur les espaces des villes et sur les groupes sociaux les utilisant. Au-delà de la simple question de la sécurité, les systèmes de vidéosurveillance sont souvent installés dans une perspective d'accompagnement du (re-)développement économique des centres urbains. Outils de contrôle fortement visibles, les caméras renvoient une impression d'espace de sécurité (dans les gares par exemple) afin que les consommateurs ne craignent plus de s'y rendre. Par ce biais, les systèmes de vidéosurveillance, la plupart du temps aux mains de compagnies de sécurité privées, participent d'un processus de re-définition de la normalité et des usages légitimes d'un lieu ; en bref, de la délimitation de qui appartient et n'appartient pas (ou plus) à un espace (2). L'exemple du Flon à Lausanne l'illustre bien. Les caméras vont se focaliser sur «tout comportement suspect», et une

patrouille de Securitas pourra être appelée à intervenir (3). Ce procédé anticipatif, où l'idée qu'un comportement qualifié de «suspect» permet de déceler un futur acte criminel n'est pas sans rappeler le film et la nouvelle de science fiction *Minority report*, dans lesquels le système *precrime* permet de détecter et d'arrêter un individu avant qu'il ne commette un crime. Dans la réalité, la définition d'un «comportement suspect» est cependant fortement arbitraire et propice aux stéréotypes. Le système risque alors de réprimer les comportements qui sont «déviant» au regard des (nouvelles) normes sociales inspirées par les propriétaires du système, et non seulement les actes «juridiquement» déviants.

LA NÉCESSITÉ D'UN CONTRÔLE SOCIAL «NON-EXCLUSIF»

En définitive, les individus qui ne correspondent pas aux critères re-définis dans un espace (souvent les «non-consommateurs») risquent d'être réprimés et exclus de ce lieu. La vidéosurveillance devient une sorte de barrière, ou de filtre virtuel dans la ville. Appropriation, privatisation et aseptisation de l'espace public par certains groupes sociaux au détriment d'autres groupes sont autant d'impacts accompagnant souvent le fonctionnement de la vidéosurveillance dans la ville (4).

Certes, la réponse à apporter aux phénomènes de violence et de criminalité dans les villes nécessite – mais ne s'y limite de loin pas – un certain contrôle social. Celui-ci se doit pourtant, selon les mots de David Harvey, d'être «non-exclusif», s'il entend participer à la construction d'espaces publics qui soient des lieux d'affirmation de la diversité et de la mixité, bref de «célébration» de la différence (5). L'usage de la vidéosurveillance dans la ville (pour autant qu'il soit réellement efficace) doit donc répondre à cette condition, d'une manière ou d'une autre. • *Loe*

(1) Oesch, Lucas, (2004), *Johannesburg, une ville en reconstruction: les enjeux de la vidéosurveillance dans l'inner city*, Mémoire de Licence, Institut de Géographie, Université de Lausanne

(2) Bégin, Christophe, Martinais, Emmanuel, Renard, Marie-Christine, (2003), «Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance: l'exemple du centre-ville de Lyon», in *Déviance et Société*, Vol. 27, N° 1, pp. 3-24

(3) «Big Flon is watching you !», in 24 Heures, 21 août 2004

(4) November, Valérie, Klausner, Francisco, Ruegg, Jean, (2002), «Risques sous surveillance: une analyse géographique de l'utilisation de la vidéosurveillance», in *Ethique Publique*, Vol. 4, N° 2, pp. 153-164

(5) Bannister, Jon, Fyfe, Nick, (2001), «Introduction: fear and the city», in *Urban Studies*, Vol. 38, Nos 5-6, pp. 807-813

Critique de la vision traditionnelle de la violence :

POUR UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE DE LA VIOLENCE URBAINE

On connaît bien les récits catastrophistes sur les banlieues françaises, décrites comme le royaume de jeunes délinquants, le territoire par excellence de l'exclusion et de la violence. «A quand chez nous ?» se demandent nos édiles penchés sur des chiffres, qui pour être discutables et discutés, évoquent, outre la croissance manifeste du sentiment d'insécurité, l'accroissement et surtout le rajeunissement de la violence dans, voire autour des villes, et surtout la dureté nouvelle des actes qui la manifestent. Et ce tout en reconnaissant que Genève n'est pas encore Chicago mais en pressentant bien l'évidence d'un changement de nature dans la violence, expliquant peut-être que nous y soyons plus sensibles.

«VIOLENCE URBAINE» ET «INCIVILITÉS» : DEUX TERMES FUMEUX

La «violence» est une notion difficile à définir, car elle renvoie à une série de phénomènes sociaux disparates (agressivité, déviance sociale, criminalité, etc.), qui ont toutefois en commun l'idée de rupture de l'ordre des choses, de subversion de la norme. La définition de la violence est dès lors toujours relative, comme chaque société a son propre référentiel dont dépend la frontière entre ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas. Remarquons cependant qu'en dépit de son apparente familiarité, l'expression «violence urbaine» est assez récente. Terme aujourd'hui imposé dans le débat public, il n'est en effet apparu dans les discours politiques français qu'à la fin des années 70 pour décrire les premières «explosions» des banlieues. Cette notion, qui, à l'origine, connotait les manifestations de violence collective à caractère émeutier, est devenue de plus en plus imprécise ce qui est peut-être la cause de son succès médiatique. Actuellement, on peut l'utiliser peu ou prou pour désigner des actes aussi différents que des vandalismes, des actes de délinquance juvénile, des attroupements de jeunes, des émeutes, sans peur d'être démenti! Les raisons de cette imprécision sont à rechercher dans un glissement sémantique qui s'est

opéré surtout ces 20 dernières années, depuis que le problème de la «violence» est devenu une «*political issue*» à part entière. Avant cela, l'imaginaire de la violence portait plutôt sur les brutalités physiques interpersonnelles et intentionnelles (ce que le droit caractérise par les «*coups et blessures volontaires*»). Ceci était surtout vrai en vertu du fait qu'une civilisation pacifiée (1) comme la nôtre tend à placer l'intégrité physique et la bonne santé au sommet de son échelle des valeurs. Aujourd'hui, à partir de faits statistiquement peu fréquents mais à fort retentissement médiatique, les discours pour ainsi dire «à la mode» tendent à apposer le label «violence» à l'ensemble des actes illégaux ou d'inconduite. C'est ainsi que «la violence sort imperceptiblement de son champ sémantique initial, celui des brutalités physiques infligées volontairement à autrui, pour s'étendre à toute une série de situations ressenties comme insupportables» (2).

Et c'est bien sur cette frontière mouvante entre «supportable» et «insupportable», entre «ordre» et «désordre», entre «normal» et «anormal» que s'est installée fermement l'expression d'«incivilités». Celle-ci est normalement utilisée pour décrire ce qui empoisonne la vie de tous les citoyens – en particulier des habitants des quartiers populaires – à savoir des petits délits mais aussi des infractions à ce qu'on peut appeler le «code de la politesse». Cette définition soulève un problème majeur, qui réside dans le fait qu'elle regroupe à la fois des actes de relevance pénale ainsi que des actes d'impolitesse dont l'appréciation reste largement subjective et liée à des critères de moralité (ce qui est considéré comme «irrespectueux» par certains ne l'est pas pour d'autres) (3). Cette «imprécision» enlève à cette notion toute prétention scientifique et toute valeur heuristique.

DES INTERPRÉTATIONS RÉDUCTRICES ET CIBLÉES

Notons par ailleurs que la généralisation des propos sécuritaires, largement relayés par

(1) On se réfère au processus de civilisation tel que décrit par Elias. Cf. Norbert E. (1974), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy et, du même auteur (1973), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy

(2) Milburn Ph. (2000), «Violence et incivilités: de la rhétorique experte à la réalité ordinaire des illégalismes», *Déviance et société*, Vol. 24, n° 4, p. 332.

(3) Les différences culturelles jouent aussi un rôle. Pensons par exemple au crachat, qui est considéré un acte d'impolitesse en Occident mais une geste tout à fait normal en Chine. Les exemples pourraient se multiplier...

(4) En France c'est surtout Sébastien Roché qui, au début des années 1990, a commencé à parler d'«incivilités» en rapport avec le «sentiment d'insécurité». Cf., entre autres, Roché S. (1993), *Le sentiment d'insécurité*, Paris, P. U. F.; Roché S. (1994), *Insécurité et libertés*, Paris, Seuil; Roché S. (1996), *La société incivile*, Paris Seuil

(5) Pour une critique rigoureuse, cf. Harcourt B E (2001), *Illusion of Order : the False Promise of Broken Windows Policing*, Harvard, Harvard University Press

(6) Racine, J.B. (2003) *Violences urbaines, violences en culottes courtes : mais de quel côté sont les incivilités ? Invitation à aller plus loin*. In Skrivan M. (éd.) *Pour une ville qui ne fasse pas violence aux enfants*, Lausanne, *Comportements, et Délégation à l'Enfance de la Ville de Lausanne*, pp. 9-48

(7) Remy, J. et Voyé, L. (1981) *Ville, Ordre et Violence, Formes spatiales et transaction sociale*, Paris, P.U.F., 1981, pp. 112-113

les médias, a amené de nouvelles facettes à la «nouvelle question urbaine». Une des particularités du discours sur l'insécurité est de concentrer l'attention sur la petite et moyenne délinquance. Ceci, fait en sorte que d'une part des pans complets de lutte contre des formes de délinquance complexe comme la lutte contre la délinquance économique, financière, environnementale, les infractions à la législation sur le travail, etc., tendent à être délaissées par l'action politique et policière et que, d'autre part, l'attention se concentre aussi sur les populations et les lieux que l'on considère comme étant protagonistes de la délinquance de voie publique, à savoir les quartiers populaires et ses habitants, et en particulier les immigrés. Dans cette nouvelle vision spatialisée du social, l'appartenance territoriale n'est pas liée seulement aux problèmes sociaux, mais aussi aux problèmes de sécurité. Preuve en est, entre autres, l'utilisation de bon nombre de métaphores de l'espace, dans une forme de spatialisation des rapports sociaux où les tensions « sécuritaires » sont toujours lues à travers des problématiques territoriales: il y a le «zones de non-droit», les criminels qui ne sont pas du territoire (les immigrés) et les territoires relégués qui concentrent les problèmes de violence (les banlieues). Le risque de cette manière de voir les choses est de privilégier une «place» statique, et d'oublier la dynamique des rapports sociaux. En outre, elle a des conséquences très pratiques sur les dispositifs politiques pour combattre l'insécurité, qui se concentrent de nos jours surtout sur les quartiers populaires (rebaptisés pour l'occasion «quartiers sensibles») et sur les populations qui y vivent, et particulièrement sur leur composante «jeune».

Réalisons enfin que derrière le thème des «incivilités» (4) est en train de s'imposer une grille interprétative, celle de la «tolérance zéro», telle qu'issue de la fameuse théorie américaine des «vitres cassées», postulant qu'il faut réprimer sévèrement et immédiatement les petits désordres, et donc les petits délinquants, car ceux-ci seraient pris dans une spirale qui les conduirait vers la grosse délinquance. Cette théorie n'est rien d'autre que la réactualisation savante du vieux dicton populaire selon lequel «qui vole

un œuf, vole un bœuf». Or, malgré le fait qu'elle n'a jamais été prouvée empiriquement (5), cette théorie a eu un retentissement énorme et a été diffusée en Europe soit dans les milieux scientifiques, soit dans les milieux politiques.

En quelque sorte, on peut faire l'hypothèse que la crise sociale à laquelle on assiste, l'apparition de couches entières de la population qu'on peut difficilement intégrer dans le tissu social, étant donné la précarisation du marché de l'emploi, la disparition du travail en tant que «grand intégrateur» et centre d'une identité sociale et politique, tout cela a engendré des peurs envers ces classes populaires qu'on arrive plus à «caser». Les discours sur les «violences urbaines», par conséquent, en créant un oubli sur la désaffiliation qui souvent sous-tend les phénomènes de petite criminalité, permettent de stigmatiser les «mauvais pauvres», la «démission des familles populaires» et d'insister sur la nécessité de traitement policier de ces questions. Toutes nos études montrent cependant qu'on ne saurait l'y réduire. Le regard de l'urbaniste et du géographe urbain, même les moins enclins à penser que les formes spatiales suffisent à «déterminer» le contenu de la vie sociale, ne peut se permettre d'oublier d'interroger les composantes spatiales du phénomène.

QUEL RÔLE POUR L'ANALYSE SPATIALE ?

Dans cette problématique, où le «territorial» et le «social» se croisent et s'entrecroisent, les géographes ont été surtout appelés à interroger l'espace construit et les responsabilités de l'urbanisme moderne, et posé la question : le béton pousse-t-il au crime ? Découvrant des violences dans d'excellents quartiers, le géographe doit bien dénoncer les accusations trop générales, quoique partiellement plausibles, concernant l'architecture et l'urbanisme (6). Disons simplement que la multiplication des vides, même remplis de verdure, la disproportion des espaces de rencontre par rapport au nombre de personnes à mettre en contact, «disproportion encore accrue par le caractère indéfini de l'espace» peuvent être des espaces d'intrusion potentielle, des lieux

où l'on appréhende une violence potentielle. Une telle composition de l'espace risque aussi, rappellent Jean Remy et Liliane Voyé (1981) (7), de diminuer tout ce qui donne le sentiment d'une transposition douce d'un domaine à un autre et d'accentuer le sentiment de territoires bien délimités, de développement séparé d'où l'on sort brusquement, après passage dans une zone neutre. Mais cet urbanisme moderne commence à dater et n'a pas engendré comme tel les manifestations tout de même datées de la violence actuelle, pas plus que les «unités de voisinage», ni même les tours et les grands ensembles périphériques aujourd'hui voués à la démolition. La densité elle-même, et singulièrement l'idée de densité critique, n'offrent pas d'ingrédients robustes à une quelconque explication de la violence, tant statistiquement que conceptuellement. Ce qui n'implique pas que le géographe n'a rien à dire. A condition qu'il se situe sur un plan tout de même plus complexe et plus riche.

S'il est essentiel de soulever les problèmes liés à la violence qui se manifestent dans les villes, il l'est également de les poser en se demandant quels sont ceux qui le sont par les villes. N'est-ce pas l'occasion de dire déjà, ici et maintenant, que tous comptes faits, une première option est bien de «repenser la ville», en valorisant d'abord, parce qu'il se situe à la racine des problèmes, le choix de solidarité et de la cohésion urbaine contre la relégation et le désir de sécession. En d'autres termes la lutte contre la marginalisation des territoires, la lutte pour le maintien de l'unité du territoire, la lutte contre l'enfermement de chacun ou de chaque lieu dans des filières sans issues.

Si dans certaines villes, ce sont les riches qui se maintiennent - ou reviennent - au centre, en en excluant progressivement les gens moins favorisés (Paris), on regrette ailleurs la tendance générale des familles relativement aisées à quitter le centre ville, laissant une sur-concentration d'enfants d'immigrés et des classes socio-économiques défavorisées au sein de quartiers centraux ou péricentraux déshérités, espaces où l'on s'agrège souvent, par choix, par mimétisme, autant qu'on se ségrège. De la même manière, la

concentration de pauvres et d'immigrés dans les Cités de banlieue ne laisse plus aucune place à ce principe de diversité. C'est bien l'homogénéité qui y règne et qui capte l'esprit de l'enfant qui grandit de fait dans un univers clos et peu adapté, en prenant vite conscience de l'image renvoyée par son quartier, souvent matérialisée par les coupures que constituent l'éloignement géographique, la séparation nette par des voies de transport rapide, l'architecture et la dégradation des habitats: on le sait bien, la première rupture dans la vie des enfants provient du regard qu'ils portent sur leur milieu dégradé et misérable par rapport aux autres secteurs urbains. Une rupture renforcée d'ailleurs par le regard de l'extérieur et par l'information propagée par les médias sur ces quartiers «malades», et sur ces habitants assimilés à leur environnement «différent»: porte ouverte à des logiques de territoire, à des processus d'appartenance, de rivalité et de rejet ambiant, de «sociabilité par défaut» (Esterlé-Hédibel, 1997) (8), prenant naissance dans l'échec de la famille et de l'école, mais aussi et corrélativement, processus de stigmatisation.

UNE LUTTE POUR L'INTÉGRATION

Le quotidien des jeunes s'inscrit dans une société en profonde mutation. Certes la société n'a jamais été homogène, mais elle était structurée par un rapport entre ceux d'«en haut» et ceux d'«en bas». Les dominés, ceux d'en bas, participaient à la société, même s'ils connaissaient des situations difficiles. Aujourd'hui la société se répartit entre ceux du dedans (les «inclus») et ceux du dehors (les «exclus»). Dans ce contexte, les «exclus», et notamment les jeunes qui galèrent, ne sont pas «exploités», ils sont ignorés (réellement ou perçus comme tels), et ils sont relégués dans certains espaces de la ville. Ainsi, périodiquement, ceux du dehors se rappellent à ceux du dedans notamment par des actes de violence urbaine, gratuite, évoquant parfois explicitement, une fois arrêtés, leur «besoin de vengeance». Cette violence traduit la brutalité de l'exclusion subie et l'ampleur des frustrations éprouvées et renvoie au discours que les spé-

(8) Esterlé-Hédibel, M. (1997) *La bande, le Risque et l'Accident*, Paris, L'Harmattan



(9) Touraine, A. (1991), *Face à l'exclusion*, in Baudrillard J., G. Lipovetsky et al. *Citoyenneté et urbanité*, Paris, ed. Esprit., p. 165-173

(10) Salas, D. (1997) «La délinquance d'exclusion», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Paris, IHESI/ La Documentation française, no. 29

(11) Gwiazddzinski, L. Repenser la ville, *Le Monde*, 4 janvier 2001

(12) Pour une analyse et une bibliographie plus complète, voir Noseda V. et Racine J.B. (2004), *Violences urbaines ; une exploration au-delà des interprétations reçues. Le regard du géographe dans une exploration interdisciplinaire*. Agenda 21, Lausanne, Institut de Géographie, UNIL, et Ville de Lausanne, Noseda V. (2004) "Incivilités et «violence urbaine» ; les enjeux d'une nouvelle question urbaine ?", in *Geographica Helvetica*, Heft 3, pp.182-187 et l'ensemble de ce numéro consacré aux violences urbaines, édité sous la responsabilité de J.B. Racine et comprenant une série de contributions internationales.

cialistes de l'urbain, qu'ils soient géographes ou sociologues, tenaient dans les années de crise, en associant le thème de la violence urbaine et corrélativement les questions sécuritaires et la lutte contre l'insécurité, aux problèmes liés à l'immigration d'une part, à la montée du chômage d'autre part, à l'exclusion enfin, liant le plus souvent les deux ordres de données à travers ce qu'on pourrait appeler, en suivant A. Touraine (1991) (9), leur «horizontalisation». Pour lui en effet, «nous vivons en ce moment le passage d'une société de classes avec des gens en haut et des gens en bas, à une société horizontale, où l'important est de savoir si on est au centre ou à la périphérie». L'affaire n'est plus aujourd'hui d'être «up ou down», mais «in or out» : ceux qui ne sont pas «in», veulent l'être, autrement ils sont dans le «vide social». Or ce vide, c'est justement ce qu'on appelle d'un terme symbolique qui n'a plus aucun rapport avec sa signification originelle ou sa signification nord-américaine, «la banlieue», ses cités chaudes, peuplées de tous ceux que le centre ne peut plus ou ne veut plus accueillir, zones de non-intégration sociale et de non-assimilation culturelle. C'est dans cette perspective que le magistrat Denis Salas évoque l'émergence d'une «délinquance d'exclusion, fruit d'un décrochage des quartiers par rapport à la vie sociale, forme désespérée, chronique, autodestructrice et fortement territorialisée de survie avant tout collective» (IHESI, 1997) (10). Cette délinquance serait en quelque sorte la contrepartie du malaise social et économique qui affecte plus particulièrement les jeunes des cités les plus sensibles.

RÉINVENTER LA VILLE ?

Il est de fait que si c'est sur les marges de nos agglomérations que s'exercent les pressions, c'est là aussi que se réinvente la ville de demain. «On ne peut sortir le quartier du quartier qu'en réinventant la ville». Si, et l'observation est bien celle d'un géographe (11), la délinquance et la peur se développent dans les endroits et les moments où la ville est amputée d'une partie de ses activités, l'une des solutions réside également dans

l'ambition de «faire ville», de mettre en place les conditions d'un encadrement social naturel partout et en permanence, en privilégiant la présence humaine dans tous les quartiers, notamment en soirée. L'Etat, les collectivités, chacun, et non seulement les nouveaux professionnels de la médiation, «promus en quelques années au rang de force de dialogue et d'interposition, casques bleus du nouvel archipel urbain» étant simultanément mobilisés en faveur de la sûreté et pour la reconquête de la qualité de la vie partout et pour tous. Ce qui va au-delà de l'évocation des solutions plus directement sécuritaires.

Quoiqu'il en soit, les géographes de l'Observatoire restent convaincus que seule une réflexion transdisciplinaire peut être utile en la matière. Mais conscients de la nécessité d'une certaine condensation de cette réflexion autour de quelques grands axes tout de même, tant au niveau descriptif que normatif, ils se sont attachés - dans toute une série de publications et singulièrement dans le rapport qu'ils ont proposé à la Ville de Lausanne dans le cadre d'une contribution à l'Agenda 21 municipal (12) - à un parcours entre deux grands pôles explicatifs, le pôle urbanistique d'une part, et le pôle social d'autre part, étant déjà entendu que leur conclusion renvoie à un phénomène multifactoriel. Il reste que même rapide, leur parcours aura au moins l'avantage de permettre de dénoncer un certain nombre de généralisations prématurées et, peut-être, de mettre le doigt, dans l'interface du social et du spatial, sur ce qui leur paraît être les deux besoins fondamentaux de notre société malade, le besoin de respect et de reconnaissance d'une part, voire la lutte pour la reconnaissance, le besoin de gratification d'autre part, voire de territoire de gratification pour tout un chacun, et, singulièrement, pour les plus faibles, les enfants. Double besoin qui, à condition de trouver les bons tuteurs de résilience pourrait nous indiquer quelques lignes d'action utiles. Au double plan de notre compréhension théorique du phénomène que de l'action correctrice et normative. • *Vn, Jbr*



L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ A LAUSANNE

Créé par une décision du Conseil communal du 12 février 2002, l'Observatoire de la sécurité de la ville de Lausanne a pour mission d'assurer, en continu, la collecte et l'analyse des informations permettant de mieux cerner les problèmes de sécurité, de mieux anticiper leur évolution et de mieux cibler les mesures préventives et curatives à prendre pour y remédier. En faisant collaborer trois directions municipales et en attribuant un rôle central à la consultation du monde associatif, la Ville s'est ainsi dotée d'un observatoire bénéficiant d'un champ de vision panoramique, libéré des œillères inhérentes aux approches sectorielles – ou purement policières.

Son fonctionnement, sur le mode du partenariat et du travail en réseau, permet en même temps à cet organe de constituer un outil assurant le développement d'une logique de réflexion transversale et un traitement pluridisciplinaire des questions de sécurité, «une manière de procéder indispensable, vu la complexité des facteurs et des mécanismes en prendre en considération» dont la directrice de la sécurité publique attend qu'elle soutienne la consolidation de la politique de sécurité de proximité engagée par sa direction, en parfaite intégration à la vie locale, la directrice chargée de la sécurité sociale et de l'environnement s'intéressant également à l'insécurité induite par la précarité économique, l'incertitude face au monde du travail et les difficultés d'intégration sociale.

Son mot d'ordre : «ne pas se contenter de protéger la population contre les atteintes à l'intégrité physique ou à la propriété» mais, tout autant, «lui assurer une protection appropriée contre ces autres facteurs d'insécurité». Quant au municipal chargé de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation il voit dans l'observatoire un instrument à mettre en liaison avec la plate forme pluridisciplinaire sur l'adolescence regroupant depuis 1988 des institutions, des services publics et des professionnels qui travaillent avec les jeunes, et visant à participer par des recherches et des enquêtes de terrains à la politique de la jeunesse menée

par la Ville en évaluant la situation des jeunes et en suggérant des actions afin d'améliorer le partenariat entre professionnels et avec les jeunes.

L'ÉDUCATION C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Une première suisse, mobilisation générale autour d'une véritable responsabilité citoyenne face à la violence et de l'incivilité : «l'éducation, c'est l'affaire de tous». Sans pouvoir encore se prononcer sur ses résultats, qui doivent encore être évalués, on notera l'intérêt d'une idée originale mise en place en collaboration avec la Ville de Lausanne par l'association «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence : responsabiliser chaque citoyen vis-à-vis de l'éducation des plus jeunes, au lieu de stigmatiser les adolescents "mal élevés"».

Animation de quartier, débats, expos, spectacles ont permis à plus de 15'000 lausannois d'aborder les questions de violence et d'incivilité en cherchant à renforcer le lien social et intergénérationnel. Parmi ces animations et réalisations, l'on compte: un petit mémento à l'usage des parents, envoyé à toutes les familles avec des enfants entre 10 et 18 ans rappelant les règles, en matière de comportement et d'éducation (contenues dans les différentes législations fédérale, cantonale et communale) à respecter pour permettre une vie agréable et solidaire (en dix langues différentes); un autre mémento «Osons agir», distribué par le Centre pour l'action non violente et visant à définir des modes d'action et des attitudes quotidiennes; une animation-simulation par une troupe de théâtre dans les transports publics à fin de sensibilisation; une animation du skate park auprès de l'Association des retraités sur le thème du partage de l'espace; un stand de l'Association des grands-parents au marché, distribuant des questionnaires sur les attentes des aînés vis-à-vis de leurs petits enfants et vice-versa. En tout 70 manifestations impliquant la mobilisation d'une cinquantaine d'associations. • *Jbr, à partir de communiqués de la Ville de Lausanne*

Colloque de l'Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable

Ce colloque s'inscrit dans le cadre des objectifs du Réseau d'Enseignement et de Recherche (Ecologie urbaine, gestion des ressources et gouvernance) créé par une vingtaine de chercheurs des Universités de Lausanne et de Genève, dans le cadre du programme interuniversitaire «Sciences, vie, société».

Il aura lieu du **21 au 23 septembre 2005** à l'Université de Lausanne.

Les instituts suivants sont partenaires du projet:

- IGUL (Institut de géographie de l'Université de Lausanne)
- IEPI (Institut d'études politiques et internationales, Lausanne)
- IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique, Lausanne)
- IAUG (Institut d'architecture de l'Université de Genève)
- DGUG (Département de géographie de l'Université de Genève)

L'objectif de cette manifestation est de rassembler des chercheurs et des praticiens autour du thème du développement urbain durable, dans une perspective multidisciplinaire : géographes, politologues, sociologues, économistes, architectes et autres chercheurs ou professionnels concernés par la problématique. Les interventions seront en relation avec des projets de recherche théorique ou des expériences pratiques. Le colloque se déroulera sous la forme de conférences plénières et d'ateliers pratiques animés par des experts. Le troisième jour sera consacré à une excursion centrée sur des problématiques de durabilité urbaine.

THÈMES

Le colloque s'articulera autour des trois thématiques suivantes :

- A) Développement urbain durable, écologie urbaine et régimes institutionnels des ressources
- B) Gouvernance, pouvoirs et savoirs urbains : quels enjeux pour la durabilité urbaine?
- C) Systèmes d'information urbains, indicateurs et projet urbain

Pour toute information, prendre contact avec :

Université de Lausanne/Institut de Géographie

Jean-Philippe Dind

Bureau 4070/BFSH2 - Dorigny

1015 Lausanne tél : 0041 21 692 30 76

email : jean-philippe.dind@unil.ch